

INSTITUT DROIT ART ET CULTURE

dans le cadre du cours de droit d'auteur
Master Droit du cinéma et de l'audiovisuel

LUNDI 5 DECEMBRE 2016
18H-20H AMPHITHEATRE DOUCET-BON
Université Jean Moulin Lyon 3 - 18 rue Chevreur 69007

PROCÈS FICTIF DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES LUMIÈRES

La thématique du procès :

Des sociétés de gestion intentent une action en contrefaçon à l'encontre d'un comité d'artistes et d'une association d'un musée dans le cadre de la diffusion sur Youtube d'images et de sons liés à des expériences musicales et visuelles réalisées dans le cadre de la Fête des Lumières.

Plaidoirie en présence de :

Maître **Pierre FRONTON**

Edouard TREPOZ, Directeur du Master Droit du cinéma et de l'audiovisuel

Christine FERRARI BREEUR, Directrice du Master Droit et fiscalité du marché de l'art

Anne-Emmanuelle KAHN, co-directrice du Master 2 Propriété intellectuelle

Règle du jeu :

Ce cas fictif suivant a été soumis aux étudiants du Master Droit du cinéma et de l'audiovisuel.

Une partie des étudiants assurera la défense des demandeurs, l'autre celle des défendeurs.